

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 mars 2023

L'an deux mil vingt-deux, le 16 mars 2023, le Conseil Municipal légalement élu et convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Patrice PHILIPPE, Maire.

Ouverture de séance : 20 heures 30

Etaient présents : Patrice PHILIPPE, Jean-Félix WAWRZYNIAK, Marie-Josée DUË, Stéphane ROUSÉ, Fabrice AUTECHAUD, Jacques VIEL, Marianne JACQUES, Christophe BILOE, Jean-Daniel LOMENEDE, Noémie RIEUCAU, Marie-Claude SASSINE, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE.

Pouvoirs : Madame Catherine AUBIN (a donné pouvoir à Monsieur Christophe BILOE), Madame Nicole LABICHE (a donné pouvoir à Madame Noémie RIEUCAU) Madame Claire BAGLAN (a donné pouvoir à Madame Marie-Josée DUË), Orlane MAILLARD (a donné pouvoir à Monsieur Jean-Félix WAWRZYNIAK), **Absent excusé** : Fabrice LAGOUANELLE.

Monsieur Jean-Daniel LOMENEDE a été nommé secrétaire de séance.

Information du maire :

M. le Maire a demandé aux membres du Conseil de retenir la date du Mercredi 28 Juin. Le festival itinérant "Les Embarqués" organisé par l'Agglo Seine-Eure commencera par 2 spectacles à Terres de Bord.

Vote des Procès-verbaux :

PV du 3 octobre 2022 :

Après les dernières modifications apportées, les élus de l'opposition n'ont pas de nouveau relu le procès-verbal. Aucune observation.

Vote par 14 voix et 4 absentions (M. DE LA HAYE, Mme DESHAYES, M. LECOMTE et Mme SASSINE).

PV du 5 décembre 2022 :

M. LECOMTE demande que les questions apparaissent à l'ordre du jour du conseil municipal, pour que les administrés aient connaissance des questions soumises par les élus de l'opposition. M. le Maire rappelle qu'il n'y a pas d'obligation et fait remarquer que l'équipe municipale précédente ne le faisait pas non plus.

Vote par 16 voix pour et 2 absentions (M. DE LA HAYE et Mme DESHAYES).

•Vote du compte administratif de 2022

Section de fonctionnement	
Recette	913 858.96 €
Dépense	787 637.19 €
Résultat	126 221.77 €

Section d'investissement	
Recette	76 129,80 €
Dépense	190 349,82€
Résultat	-114 220,02€

M. Jean-Félix WAWRZYNIAK présente le compte administratif de 2022.

Mme DESHAYES s'interroge sur le fait que dans la section subventions d'investissement le total réalisé ne correspond pas au budget voté. Mme Lucie RAOULT précise que les subventions ont été versées sur le budget 2023.

M. PHILIPPE ne pouvant participer au vote, M. VIEL, doyen du conseil a procédé au vote.

Vote pour à l'unanimité

•Approbation du compte de gestion de Monsieur le receveur municipal

Le compte de gestion est en concordance avec le compte administratif et est donc approuvé par le conseil municipal.

Vote pour à l'unanimité

•Affectation du résultat de 2022 sur 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
A Résultat de l'exercice précédé	126 221.77 €	Résultat à affecter (A+B)(hors restes à réaliser) 246 560.04 €
B Résultats antérieurs reportés	120 338.27 €	
D Solde d'exécution d'investissement	-106 963.95 €	Besoin en financement (F = D+E) -124 962.95 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	-17 999.00 €	
G Affectation en réserves R 1068 en investissement	124 962.95 €	Report en fonctionnement R 002 (G+H) 246 560.04 €
H Report en fonctionnement R 002	121 597.09€	
DEFICIT REPORTE		0.00 €

Vote pour à l'unanimité

•Vote des taux (foncier, TH sur les résidences secondaires et autres)

Pour rappel, les taux sont les suivants :

Taxe d'habitation : 8.30 %

Taxe foncière propriété bâtie : 42.43 %

Taxe foncière propriété non bâtie 47.55 %

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter ces taux.

Vote pour à l'unanimité

•Etude de devis : city stade

S'agissant du projet création du terrain multisport sur un complexe sportif communal, Mme DÜE informe que trois prestataires ont été consultés pour l'établissement d'un devis et deux ont répondu. La société HUSSON a proposé l'offre la moins disant avec l'option "Silent" non présente dans l'autre offre. Le coût total de l'opération est 51 750,50 € HT dont 80% pourrait être subventionné par la DETR (40%), la DSIL (20%) et l'Agglo Seine-Eure (20%). L'emplacement du city stade se situerait sur le terrain de tennis actuel.

M. LECOMTE souligne le manque de concertation et qu'avant de lancer le projet, il aurait été judicieux de voir les riverains, car malheureusement ce genre d'équipement peut engendrer des nuisances. Il estime que ce n'est pas peut-être pas la priorité. M. le Maire affirme que les riverains seront consultés.

Mme DESHAYES informe que d'après AGORAESPACE une distance minimale de 50 mètres est nécessaire entre l'implantation d'un terrain multisport et une habitation. Mme DESHAYES s'interroge sur le règlement qui sera mis en place.

M. ROUSE précise que 25% de la population de Terres de Bord a moins de 18 ans.

L'ensemble des élus de l'opposition insistent sur le fait qu'il y a un manque de concertation.

M. DE LA HAYE intervient en disant qu'il serait opportun de se rapprocher d'Heudebouville, qui a ce type d'infrastructure, pour aller glaner des informations. Il insiste sur le fait qu'il n'est pas contre le city stade mais plus sur les modalités de gouvernance.

M. le Maire conclut en précisant que le projet est au stade des demandes de subventions, que les habitants seront concertés, que le règlement sera élaboré en cas de faisabilité du projet mais que pour pouvoir avancer, il faut l'inscrire au budget.

Mme SASSINE demande si le CMJ aura un rôle. Mme DÜE lui répond que CMJ a déjà travaillé sur le sujet et a participé

Vote par 14 voix pour et 4 absentions (Mme SASSINE, M. DE LA HAYE, Mme DESHAYES et M. LECOMTE)

•Etude de devis : la poste numéro de maison et panneau de rue

La Poste a mené l'étude sur les normes de l'adressage. Tout le village va passer en système métrique. Monsieur le Maire invite à retenir la Poste, pour l'achat groupé des plaques d'adresse et le service d'accompagnement des habitants pour les changements d'adresse.

Mme DESHAYES demande si la prestation concerne simplement la fourniture. M. le Maire lui répond que la pose est comprise pour les noms de rues mais pas pour les numéros. Le numéro sera apporté à chaque habitant concerné par un changement avec les documents à fournir aux organismes pour effectuer le changement d'adresse.

Vote pour à l'unanimité

•Vote du budget primitif de 2023

En préambule, M. le Maire attire l'attention sur le fait que le budget 2023 est relativement prudent. D'une part, il inclut toutes les augmentations liées à l'inflation. D'autre part, étant maintenant sous la nomenclature M57, ceci entraîne de facto la suppression de certaines lignes budgétaires comme celle des dépenses imprévues.

Mme SASSINE souhaiterait que la somme de 1000 € soit inscrite sur la ligne des secours d'urgence.

M. PHILIPPE précise que le CCAS a déjà des réserves relativement importantes et qu'il serait en mesure de débloquer cette somme si besoin.

Mme SASSINE soulève une erreur dans le budget primitif. En effet, la recette concernant l'indemnité reversée par l'assurance couvrant les travaux de couverture de la classe Maternelle Lebret n'est pas inscrite.

Mme DESHAYES demande si des travaux d'amélioration énergétique des logements sont prévus. M. le Maire précise qu'il faudrait réaliser une isolation par l'extérieur, ce qui engendrait un coût très important. Mme DESHAYES demande si la piste de reprise des logements par un bailleur social ne serait pas intéressante à creuser. M. PHILIPPE est d'accord et ajoute que conserver ces logements ne sont en effet pas une bonne idée.

Le conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2023, équilibré comme suit après reprise des résultats :

Section de fonctionnement dépenses et recettes pour un montant total de 971 916.51€

Section d'investissement dépenses et recettes pour un montant total de 264 682.06€

Vote par 14 voix pour et 4 contre (Mme SASSINE, M. DE LA HAYE, Mme DESHAYES et M. LECOMTE)

•Demande de subvention

•Pour le city stade : Demande de la DETR, la DSIL, de subvention auprès de l'Agglo Seine-Eure et l'Agence Nationale du Sport.

Vote par 16 voix pour et 2 absentions (Mme SASSINE et M. LECOMTE)

•Pour la poste : Demande de la DETR

Vote pour à l'unanimité

•Avis sur l'enquête publique « Création d'un forage d'irrigation »

L'enquête publique a eu lieu du 13 février 2023 au 16 mars 2023 sur la commune pour un projet de création d'un forage d'irrigation sur le hameau des Fosses. Le volume proposé est 90 000 m³ par an. L'ensemble des avis exprimés lors de l'enquête sont défavorables.

M. le Maire précise que l'impact de ce forage correspond à 8% de la recharge de la nappe phréatique, qui est à un niveau moyen-bas. De plus le besoin en eau va augmenter avec des projets d'habitation alors que la ressource diminue. Dans ce contexte, il estime que l'agriculture doit s'adapter au changement climatique pour une alimentation plus saine et durable.

Vote par 1 voix pour (M. VIEL), **1 abstention** (M. DE LA HAYE) et **16 voix contre**

•Classement de chemin du petit noyer et de la sente de la Pâture en chemin communal

Les deux chemins sont classés en chemin rural. Il s'agit de les reclasser en chemin communal pour que l'Agglo Seine-Eure, qui détient la compétence voirie, puisse les entretenir.

Vote pour à l'unanimité

•Adhésion Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie

Cette association de type loi 1901, regroupe des collectivités normandes propriétaires ou non de forêts dans une structure d'échanges et de partage d'expériences proposant des services d'animation et d'accompagnement multiples. L'adhésion revient à 200€/an.

M. DESHAYES demande si cette compétence ne relève pas de l'Agglo Seine-Eure. M. BILOE lui répond qu'il y a en effet le comité de suivi pour le massif de Bord, mais que la proposition ici est d'adhérer à cette association régionale.

Patrice PHILIPPE propose de nommer comme titulaire M. BILOE et M. DE LA HAYE comme suppléant, qui refuse. M. BILOE et Mme BAGLAN sont donc nommés en tant que titulaire et suppléante.

Vote 17 voix pour et 1 abstention (M. DE LA HAYE)

•Tarifs

Location salle des fêtes

L'énergie ayant considérablement augmenté, les prix de location doivent être ajustés. Il est proposé de passer aux tarifs forfaitaires suivants :

- pour la salle des fêtes de Montaure à 400 € pour les habitants et 700 € pour les extérieurs ;
- pour la salle des fêtes de Tostes à 120 €.

M. LECOMTE intervient en disant qu'il y a une quinzaine d'année, l'électricité réellement consommée avec relevé de compteur était facturée. Il demande s'il y a des limites techniques au fait de ne plus faire comme avant.

Mme DESHAYES remarque que l'augmentation de tarifs pour celle de Tostes est trop importante. M. le Maire, lui répond qu'il est assez d'accord et lui propose de revoir les prix. Pour Mme DESHAYES, pour prétendre une augmentation, il faut que la prestation soit correcte.

Enfinement, M. PHILIPPE propose de reporter ce vote, en étudiant l'opportunité de facturer à la consommation réelle, ce qui serait plus juste.

Redevance dispersion des cendres et plaque nominative

M. le Maire commence par préciser qu'il ne s'agit pas d'un impôt mais bien d'une redevance.

Quand les cendres sont dispersées au jardin du souvenir, un plaque nominative peut être installée sur l'une des deux stèles mises à disposition. Afin de garder une cohérence sur l'ensemble du jardin du souvenir, il est proposé d'harmoniser les plaques. Cette redevance a pour but de financer la fourniture et la pose de celles-ci.

Vote pour à l'unanimité

•Redevance occupation du domaine public

Cette redevance concerne entre autres les réseaux, les opérateurs de télécommunications...

Il est décidé d'appliquer comme en 2022 le tarif maximum, au plafond.

Les nouveaux plafonds sont les suivants :

- pour les artères souterraines : 46.95 €/km ;
- pour les artères aériennes : 62,60 €/km ;
- pour les autres installations au sol: 31.30 €/m².

Il est demandé au Conseil Municipal d'appliquer ces taux et d'inscrire ces recettes au compte 70-323.

M. DE LA HAYE demande par qui sont fixés ces tarifs. M. le Maire lui répond qu'il s'agit de la loi.

Vote pour à l'unanimité

•Agglo

•Projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme Local de l'Habitat (PLUIH)

Pour rappel, les modifications ont été présentées lors de la commission urbanisme le 27 septembre 2022. Il s'agit du retour de l'agglomération. L'agglomération demande d'émettre un :

- avis favorable à l'approbation de la modification n°2 du PLUIH ;
- avis favorable à l'approbation de la modification n°2 du PLUIH en précisant les points qui méritent des précision ;
- avis défavorable à l'approbation.

M. BILOE propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'approbation de la modification n°2 du PLUIH.

Vote pour à l'unanimité

•Projet de programme Local de l'Habitat 2023/2028

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

Il est identifié un objectif pour la commune de Terres de Bord sur la période 2023/2028 :

- 45 logements à produire (soit 8 logements par an en moyenne) ;
- 6 logements locatifs sociaux (un peu plus de 1 par an en moyenne).

M. PHILIPPE remarque qu'étant donné le contexte économique actuel, il sera compliqué d'atteindre ces objectifs, même s'il lui semble judicieux que le Conseil Municipal approuve ce projet. Il poursuit en indiquant qu'il faut densifier pour éviter l'étalement urbain.

Vote pour à l'unanimité

•Débat des orientations du RLPi

M. le Maire évoque que le zonage concernant le RLPi a déjà été débattu et qu'il s'agit à présent de débattre sur les orientations, validées par le Conseil Communauté d'Agglomération d'avril 2022.

Mme DESHAYES est dubitative concernant la réglementation appliquée et s'interroge sur l'existant. M. PHILIPPE propose de questionner l'agglomération à ce sujet. Il reconnaît également que les orientations manquent de précisions, alors même qu'il faudrait que le RLPi soit un document opérationnel.

Vote pour à l'unanimité

Séance levée à 22 heures 47

Patrice PHILIPPE maire

Jean-Daniel LOMENEDE secrétaire de séance.

